

12 DEC. 1989

NOTE A MONSIEUR L'ORDONNATEUR-TRESORIER DU RWANDA

Conformément à l'état ci-joint concernant la paye du mois de décembre 1989, je vous prie de bien vouloir effectuer les virements suivants :

<u>BENEFICIAIRES</u>	:	<u>MONTANT</u>	
CAISSE D'EPARGNE DU RWANDA	:	86.906	✓
BANQUE COMMERCIALE DU RWANDA	:	5.609	✓
BANQUE DE KIGALI	:	9.906	✓
UNION DES BANQUES POPULAIRES	:	8.167	✓
COMPTE COURANT POSTAL	:	29.789	✓
CESTRAR	:	400	✓
CAISSE SOCIALE DU RWANDA	:	14.728	✓
TOTAL DES VIREMENTS	:	155.505	✓

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de :
CENT CINQUANTE CINQ MILLE CINQ CENT CINQ FRANCS RWANDAIS
(155.505 FRW).

OP 1997 du 13-12-89

Signature
12/12/89

Fait à Kigali, le 23 Novembre 1989

Vu pour vérification approbation

et imputation à l'article ... 1.89.18.01.01.02

Inscrit sous poste n° ... 48... du ... 1.../12.../19 89.

Kigali, le ... 1.../12.../19... 89

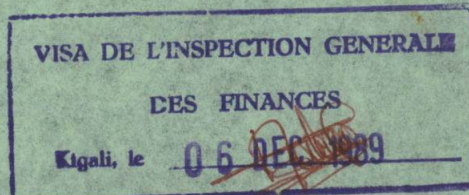
La Gestionnaire des Crédits

MUKAKABERA Joie-Claire

Signature

La Gestionnaire de Crédits,
MUKAKABERA Joie Claire.

Signature



NOTE A MONSIEUR L'ORDONNATEUR-TRESORIER DU RWANDA

Conformément à l'état ci-joint concernant la paye du mois de décembre 1989, je vous prie de bien vouloir effectuer les virements suivants :

<u>BENEFICIAIRES</u>	:	<u>MONTANT</u>
CAISSE D'EPARGNE DU RWANDA	:	86.906
BANQUE COMMERCIALE DU RWANDA	:	5.609
BANQUE DE KIGALI	:	9.906
UNION DES BANQUES POPULAIRES	:	8.167
COMPTE COURANT POSTAL	:	29.789
CESTRAR	:	400
CAISSE SOCIALE DU RWANDA	:	14.728
TOTAL DES VIREMENTS	:	155.505

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de ;
CENT CINQUANTE CINQ MILLE CINQ CENT CINQ FRANCS RWANDAIS
(155.505 FRW).

Fait à Kigali, le 23 Novembre 1989

Vu pour vérification approbation

et imputation à l'article ... 1.89.18.01.01.02

Inscrit sous poste n° 4.8 du 1.12.19 89.

Kigali, le 1.12.19 89.

La Gestionnaire des Crédits
MUKAKABERA Joie-Claire

Mukakabera

La Gestionnaire de Crédits,
MUKAKABERA Joie Claire.

Mukakabera



NOTE A MONSIEUR L'ORDONNATEUR-TRESORIER DU RWANDA

Conformément à l'état ci-joint concernant la paye du mois de décembre 1989, je vous prie de bien vouloir effectuer les virements suivants :

<u>BENEFICIAIRES</u>	:	<u>MONTANT</u>
CAISSE D'EPARGNE DU RWANDA	:	86.906
BANQUE COMMERCIALE DU RWANDA	:	5.609
BANQUE DE KIGALI	:	9.906
UNION DES BANQUES POPULAIRES	:	8.167
COMPTE COURANT POSTAL	:	29.789
CESTRAR	:	400
CAISSE SOCIALE DU RWANDA	:	14.728
		<hr/>
TOTAL DES VIREMENTS	:	155.505

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de ;
CENT CINQUANTE CINQ MILLE CINQ CENT CINQ FRANCS RWANDAIS
(155.505 FRW).

Vu pour vérification approbation

et imputation à l'article 1.89.18.01.01.02

inscrit sous poste n° 48 du 1 / 12 / 89

Kigali, le 1 / 12 / 89
La Gestionnaire des Crédits
MUKAKABERA Joie-Claire

Mukakabera

Fait à Kigali, le 23 Novembre 1989

La Gestionnaire de Crédits,
MUKAKABERA Joie Claire.

Mukakabera

